



Assurance co empreunteur concernant conjoint donc mariee

Par **gloubi16**, le **24/02/2009** à **12:50**

Bonjour

Voila en 2001 mon mari est moi nou avons signe un contrat de pret au CFF un pas avec un pret a taux 0% celui ci est revisable ous les 5 ans et une duree de 20 ans

Mon mari avait 51 ans et moi 31 ans

la conceillere nous a fait prendre une assurance pour le pret immobilier sur une seule tete a 100% c est a dire pour mon mari

nous n avons que ses revenus qui etaient son salaire

pour se qui me concerne moi son epouse puique nous etions et nous somme toujours mariee la conceillere ma dit que c etait pas la peine de cotiser a l assurance dece n etant pas salariee puisqu en situation de handicape a 100% COTOREP

Donc si mon mari decede avant moi l assurance prendra t elle en charge le remboursement du retant due du pret

ou bien est ce que celle ci exigera de moi l epouse de payer lereste du pret? puisque je suis co empreunteur

MERCI